

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION
16e séance
tenue le
lundi 19 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. DIRAR (Soudan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE
TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL
(suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA
PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT
LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.3/42/SR.16
21 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL (suite) (A/42/3; A/42/56-E/1987/7; A/42/57-E/1987/8; A/42/411; A/C.3/42/L.3)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/42/3; A/42/567; A/C.3/42/L.4)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/42/3, 595)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite) (A/42/3, 551, 561)

1. M. YU (Chine), prenant la parole sur le point 89 de l'ordre du jour, évoque le problème du vieillissement rapide de la population qui se pose dans le monde entier et plus particulièrement en Chine, où les personnes âgées de plus de 60 ans représentent plus de 10 % de l'ensemble de la population, proportion qui va d'ailleurs pratiquement doubler d'ici à l'an 2025. Depuis l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de 1982 et la mise en route du Plan d'action international sur le vieillissement, les Nations Unies ont fait dans ce domaine un travail considérable. Pour sa part, le Gouvernement chinois s'emploie systématiquement à assurer aux personnes âgées assistance, soins médicaux et loisirs. Pour les aider à jouer leur rôle dans la société et tenir compte de leurs besoins et problèmes particuliers, des institutions ont été créées aux niveaux central et local et un fonds a été constitué à l'échelon national. Le Comité national chinois sur le vieillissement a participé activement aux activités entreprises sur le plan international et s'est efforcé d'appliquer le Plan d'action international sur le vieillissement aux conditions propres à la Chine. La Troisième Commission permettant aux pays de tirer des enseignements de leurs expériences respectives, il faut mettre à profit toutes les possibilités qu'elle offre pour faciliter la mise en oeuvre du Plan.

2. Passant au point 90, l'orateur signale que la Chine compte près de 300 millions de jeunes de 14 à 28 ans, qui constituent 30 % de l'ensemble de la population. Le Gouvernement chinois est très attentif à créer les conditions nécessaires à leur épanouissement moral, intellectuel et physique et se heurte à cet égard au double problème de l'éducation et de l'emploi, d'autant plus difficile à résoudre que la Chine est un pays en développement. Les jeunes sont donc encouragés à étudier par tous les moyens possibles (enseignement radiodiffusé ou télévisé, cours par correspondance ou formation en cours d'emploi). La formation pratique aux techniques de production est également assurée en zones rurales. Plus de 90 % des provinces ont organisé diverses formes d'ateliers auxquels ont participé plus de 40 millions de jeunes. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à l'emploi des jeunes, qui est dûment pris en compte dans la réforme économique en cours. Il peut actuellement garantir un emploi à tous les diplômés de l'enseignement supérieur ainsi qu'un emploi ou une possibilité de formation professionnelle à tous les diplômés de l'enseignement secondaire, dans les deux cas l'année même de l'obtention du diplôme.

(M. Yu, Chine)

3. En Chine, les organisations de jeunes collaborent volontiers et sont en liaison constante avec l'Organisation des Nations Unies, qui devrait consacrer des études approfondies à la situation des jeunes dans le monde, offrir des services consultatifs sur les problèmes les concernant et, d'une manière générale, aider les pays à tirer les leçons de leurs expériences respectives en la matière.

4. En ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (point 93 de l'ordre du jour), le travail accompli est remarquable; la communauté internationale consacre de plus en plus d'attention à la question et toujours plus de pays l'inscrivent à leurs programmes nationaux de développement. Il est à espérer que l'examen à mi-parcours de la Décennie incitera à redoubler d'efforts pour atteindre dans les cinq prochaines années les objectifs du Programme d'action. En Chine, qui compte plus de 60 millions de handicapés, on constate des progrès encourageants à cet égard. On a entrepris, en avril 1987, un sondage national auprès de 1,5 millions d'handicapés afin de recueillir les données nécessaires pour améliorer l'action menée en leur faveur. Par des mesures législatives, l'action des médias et divers autres moyens, le Gouvernement chinois essaie de garantir des chances égales aux handicapés et d'apprendre à l'ensemble de la société à les comprendre, à les respecter et à les aider et met particulièrement l'accent sur l'égalité des possibilités dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Un enseignement spécial a été institué dans les écoles et les universités ordinaires et on a ouvert des écoles pour les enfants attardés, aveugles ou sourds-muets. Dans les grands centres urbains et les villes de moyenne importance, plus de 70 % des handicapés en mesure de travailler exercent un emploi dans les zones rurales, les entreprises municipales engagent des handicapés dans la mesure du possible. Les entreprises donnant plus de 35 % de leurs emplois à des handicapés sont exonérées de l'impôt sur le revenu et celles qui en offrent à plus de 50 % sont exonérées de toute forme d'imposition, de même que les handicapés employés dans des entreprises privées.

5. La Chine attache enfin la plus haute importance à la coopération multilatérale et bilatérale entre les pays et l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle de coordination dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées pourrait être encore renforcé.

6. Mme SAULLE (Italie), prenant la parole au titre du point 93 de l'ordre du jour, rappelle l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en faveur des personnes handicapées. Elle regrette que le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ne soit toujours pas appliqué intégralement et semble perdre de son intérêt aux yeux de la communauté mondiale. L'Assemblée générale devrait relancer le Programme pour qu'il réponde mieux aux espérances des personnes handicapées, ce qui n'est possible que si les Etats Membres versent des contributions appropriées. Le Gouvernement italien, pour sa part, a décidé de se joindre au petit nombre de contributeurs au fonds de contributions volontaires établi à cette fin.

7. Au cours de deux réunions d'experts tenues récemment à Ljubljana et Stockholm, on a examiné la possibilité d'élaborer une convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées. La délégation italienne estime qu'une telle convention pourrait

(Mme Saulle, Italie)

contribuer à éliminer certains des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de jouir de chances égales. Certes, il existe déjà de nombreux instruments internationaux concernant les droits de l'homme, dont les dispositions s'appliquent également aux personnes handicapées. Cependant, ces instruments de portée générale ne tiennent pas compte de la situation et des besoins particuliers des personnes handicapées, qui sont un groupe très vulnérable. Par ailleurs, les instruments concernant spécifiquement les personnes handicapées comme la Déclaration des droits du déficient mental et la Déclaration des droits des personnes handicapées n'ont pas force obligatoire et ne garantissent donc pas de normes internationales minimales pour la protection de leurs droits.

8. La marginalisation des personnes handicapées dans toutes les régions du monde, y compris les pays les plus développés, empêche ces personnes d'exercer leurs droits fondamentaux. Cette situation pourrait être améliorée par une convention qui aurait un caractère humanitaire et non discriminatoire. Elle permettrait aux 500 millions de handicapés que compte la population mondiale de vivre d'une façon aussi normale que possible, compte tenu de leurs besoins spécifiques. Elle donnerait aussi aux gouvernements la possibilité d'intervenir en faveur de la prévention des handicaps, de la rééducation et de l'égalisation des chances. La délégation italienne souligne que cette convention n'empêcherait pas les Etats qui le peuvent d'adopter des dispositions plus favorables et ne fixerait pas de limites aux progrès qui peuvent être réalisés dans ce domaine. Elle est persuadée que, comme cela s'est produit dans le cas de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, cette convention entraînerait une modification radicale des conditions d'existence des personnes handicapées sur le plan pratique comme dans la conception du rôle qu'elles peuvent tenir dans la société.

9. Le Gouvernement italien est particulièrement attentif aux incidences financières que les initiatives en faveur des personnes handicapées peuvent avoir pour l'ONU. La crise financière que traverse l'Organisation ne doit pas faire oublier les espérances légitimes des groupes particulièrement vulnérables comme les handicapés, qui ne peuvent se défendre efficacement et jouir de l'égalité des droits. Les incidences financières devraient être évaluées en temps voulu, dans le cadre d'un ordre de priorités global et ne devraient en aucun cas exclure l'évaluation objective des mérites d'une proposition spécifique.

10. Mme THGERSEN (Danemark) intervient sur les questions concernant les jeunes, comme le fait chaque année depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies un représentant de la jeunesse danoise. La participation des jeunes au développement de la société doit en effet être considérée comme un problème éminemment prioritaire.

11. Emploi, éducation, logement et loisirs sont les secteurs dans lesquels les jeunes rencontrent des difficultés particulières. L'étude de ces problèmes doit se poursuivre à tous les niveaux du système des Nations Unies ainsi qu'au sein des organes de l'ONU et des institutions spécialisées, qui doivent dûment communiquer et coopérer en la matière.

(Mme Thgersen, Danemark)

12. Le problème le plus important pour les jeunes danois est peut-être aujourd'hui celui du chômage. Pour le résoudre, il faut mettre en place un système d'éducation moderne, accessible à tous et offrant un large éventail de possibilités, pratiques autant que théoriques, correspondant aux goûts de chacun. Malheureusement, une forte proportion de jeunes, en majorité de sexe féminin, sont sans travail depuis un certain temps, ce qui leur a fait perdre confiance en eux-mêmes et tout espoir de participer activement à la société. Pour leur donner un nouveau départ dans la vie, le Gouvernement danois essaie par exemple d'encourager les jeunes femmes à embrasser des professions traditionnellement exercées par les hommes.

13. La société danoise n'offre pas de possibilités suffisantes pour permettre aux jeunes d'avoir leur propre domicile qui représente pour beaucoup un signe du passage à l'âge adulte. C'est pourquoi la jeunesse danoise appuie toutes les initiatives prises par l'ONU pour assurer à chacun un logement décent.

14. Dans le domaine des loisirs, il importe que les jeunes aient le choix entre diverses activités (clubs sportifs, associations de jeunes ou organisations à but non lucratif de caractère idéologique). Le Gouvernement danois apporte une aide financière aux activités organisées en faveur des enfants et des jeunes. Il faut aussi qu'il y ait des possibilités de loisirs de caractère non commercial, dont la télévision, avec toutes les perspectives qu'elle ouvre grâce aux satellites, constitue un bon exemple, encore qu'il ne doive pas être le seul.

15. S'il importe aux jeunes Danois de résoudre ces problèmes pour se sentir citoyens à part entière de leur société, ils ont conscience que les jeunes des pays en développement ont souvent à faire face à un problème autrement grave : celui de la survie.

16. En 1986, les pays nordiques et les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ont amorcé avec ces pays une coopération économique et culturelle approfondie qui s'est étendue l'année suivante à la jeunesse. Les jeunes représentant un potentiel important en même temps qu'un facteur de changement, il est indispensable de leur donner la possibilité de participer activement au développement de leur pays.

17. Les jeunes Danois, qui aspirent à une justice mondiale universelle, sont profondément préoccupés par l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, où de plus en plus d'enfants et de jeunes sont emprisonnés. Ils ont instauré une coopération avec les conseils de jeunes d'Afrique australe et ont pris des contacts analogues en Asie du Sud-Est et Amérique latine, dans l'espoir d'y voir établir les structures démocratiques qui sont la condition préalable à un développement démocratique. Le régime d'apartheid sud-africain, en violant sans retenue les droits de l'homme, demeure le principal obstacle au développement et à la paix. Il faut donc prendre des sanctions immédiates contre lui.

18. Les jeunes Danois sont également préoccupés par la situation désespérée des centaines de milliers de réfugiés. L'afflux récent au Danemark d'un grand nombre de ces personnes risque de créer des problèmes qui ne peuvent tous se résoudre par des moyens financiers. Il importe que la communauté internationale prenne

(Mme Thgersen, Danemark)

conscience de ses responsabilités à l'égard des réfugiés. Le HCR joue d'ailleurs à ce propos un rôle important de coordination. Bon nombre des réfugiés qui ont trouvé asile au Danemark étant des jeunes, le système d'éducation aura un rôle important à jouer. Par ailleurs, des associations d'enfants et de jeunes ont lancé une campagne d'intégration des réfugiés dans la société danoise (par exemple, dans le cadre des clubs sportifs locaux), fondée sur l'idée que le réfugié a aussi quelque chose à apporter à la société d'accueil. Ces efforts devraient contribuer à atténuer la discrimination au sein de la société danoise.

19. Puisque les exodes de réfugiés sont principalement déterminés par la guerre et la violation des droits de l'homme, le respect de ces droits devrait réduire le nombre de réfugiés.

20. Les jeunes ont toujours pris au sérieux les efforts déployés pour instaurer et maintenir la paix. Les organisations danoises de jeunes coopèrent avec d'autres associations de jeunes d'Europe de l'Est et de l'Ouest pour contribuer à la détente entre les deux groupes de pays, notamment en créant un réseau de contacts visant à intensifier les échanges de jeunes d'horizons politiques et sociaux différents et à développer le tourisme entre les deux régions.

21. Les jeunes ont, par rapport aux adultes, un rôle d'avant-garde à jouer dans la société, qu'ils doivent aider à développer aujourd'hui pour pouvoir en répondre demain.

22. M. OGURTSOV (République socialiste soviétique de Biélorussie), prenant la parole au titre du point 88 de l'ordre du jour, dit qu'il est particulièrement important que les pays échangent des données d'expérience nationales dans le domaine de la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social. Les problèmes économiques et sociaux peuvent être rapidement résolus si la stratégie de développement est conçue de façon appropriée dans l'intérêt des travailleurs. L'expérience, confirmée par l'histoire, montre bien que le passage progressif au socialisme constitue pour une société une garantie d'efficacité économique et sociale et lui ouvre de nombreuses possibilités.

23. L'histoire de la RSS de Biélorussie en est un exemple frappant. Avant la révolution d'octobre 1917, la Biélorussie était l'une des contrées les plus arriérées de la Russie tsariste. La misère et les privations dont souffrait sa population, en majorité paysanne et analphabète, étaient la conséquence directe du régime de la propriété privée et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Au lendemain des destructions et atrocités indicibles de l'occupation fasciste, la RSS de Biélorussie ne possédait plus que la moitié des richesses nationales créées par toutes les générations précédentes. Grâce à l'aide désintéressée et fraternelle de toutes les républiques de l'Union soviétique, elle a atteint aujourd'hui un niveau élevé de développement économique et social. Cela n'a été possible que grâce à la transformation socialiste du régime social par le pouvoir soviétique. Aujourd'hui, l'industrie et l'agriculture biélorussiennes occupent une place de choix dans l'activité économique de l'Union soviétique. Les succès du développement économique auraient été impossibles sans la création et le renforcement d'une base scientifique et technique inexistante dans la Biélorussie d'avant la révolution.

(M. Ogurtsov, RSS de Biélorussie)

A toutes les étapes du développement, l'accent a été mis en priorité sur la formation générale et spécialisée. Le droit à l'enseignement et à la formation professionnelle gratuits est garanti par la Constitution.

24. Conformément à la théorie du communisme scientifique, la réalisation de plans de développement économique ambitieux n'est jamais considérée comme une fin en soi. Le développement économique n'est qu'une condition nécessaire à l'amélioration ininterrompue du bien-être du peuple. Plus des quatre cinquièmes du revenu national sont consacrés à ces fins. En sus des salaires versés aux travailleurs, les fonds sociaux de consommation jouent un rôle de plus en plus important pour garantir à toute la population l'accès au système d'enseignement, aux services médicaux, aux activités culturelles et aux loisirs et assurer la prestation de services aux personnes âgées ainsi que l'amélioration de la protection sociale. Le nombre de logements a considérablement augmenté. La qualité des services médicaux et des systèmes de retraite ne cesse de s'améliorer. De même, la protection du milieu naturel est devenue l'une des composantes fondamentales de la politique sociale.

25. Ces dernières années, la République a connu une accélération de son développement économique et social, une restructuration et un renouveau de tous les domaines d'activité, qui ont créé des conditions matérielles et juridiques encore plus favorables à la pleine participation de toutes les couches de la population aux affaires publiques et sociales et à la réalisation des droits de l'homme. Le peuple biélorussien considère l'avenir avec optimisme. Il se fixe pour objectif de doubler avant la fin du siècle le revenu national et le potentiel de production en mettant l'homme au centre des préoccupations et en créant les conditions indispensables à l'épanouissement de la personnalité. Sans prétendre détenir la vérité en ce qui concerne la solution des problèmes socio-économiques, la RSS de Biélorussie estime que ses réalisations dans ce domaine sont exemplaires.

26. M. NENEMAN (Pologne), prenant la parole au titre des points 89 et 93 de l'ordre du jour, dit que le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans ne cesse de croître en Pologne et représente actuellement 13 % de la population. Le Gouvernement en tient compte dans sa politique sociale et prend à leur égard des mesures particulières, notamment dans le domaine de la protection médicale et de la prévention des accidents. Il s'efforce d'assurer aux personnes âgées des soins spécialisés, d'encourager les associations de quartier et les organisations de jeunes à leur fournir une aide et d'améliorer le système de la sécurité sociale. La Pologne attache une grande importance à l'application du Plan d'action international sur le vieillissement.

27. La plupart des principes de politique sociale concernant les personnes âgées s'appliquent aussi aux personnes handicapées. Le Parlement de la République populaire de Pologne a souligné la nécessité de créer les moyens appropriés pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie professionnelle et publique. En conséquence, le Gouvernement s'est attaché à appliquer une politique de réinsertion sociale des handicapés visant à conserver leur emploi au plus grand nombre possible de personnes devenues handicapées et à leur assurer des conditions de travail correspondant à leur état de santé ainsi qu'à garantir à toutes les personnes handicapées aptes au travail et désireuses de travailler un emploi conforme à leurs aptitudes psychophysiologiques et à leurs qualifications professionnelles.

(M. Neneman, Pologne)

28. Le nombre de personnes handicapées occupant un emploi en Pologne se situe entre 700 000 et 800 000. La Pologne possède un système unique de coopératives de personnes handicapées et d'aveugles. Ce système, qui emploie plus de 200 000 personnes handicapées, a été jugé très favorablement par d'autres Etats et des organisations internationales spécialisées comme l'Organisation internationale du Travail ou l'Organisation mondiale de la santé.

29. De nombreuses conférences scientifiques se sont tenues en Pologne en vue d'élaborer des propositions concrètes pour améliorer la situation des handicapés. Elles ont notamment porté sur les thèmes de la réinsertion sociale, de l'emploi et des loisirs des personnes handicapées.

La séance est levée à 11 h 25.